ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 85212

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les revendications des policiers municipaux à travers le pays. En effet, le drame d'Aurélie Fouquet, jeune policière municipale, abattue par un commando armé sur la ville de Villers- sur-Marne (Val-de-Marne), puis la cérémonie d'obsèques nationales en présence du Président de la République, Nicolas SARKOZY, a suscité une attention sur l'identité de la police municipale dans notre pays. Ces événements dramatiques ont relancé l'intérêt de notre opinion publique qui s'est enfin aperçue que nos policiers municipaux n'étaient pas de nouveaux gardes champêtres, mais de véritables policiers, pouvant être mis en danger et risquer leur vie. Il s'agit donc d'un véritable métier de la sécurité locale, avec de nombreux risques. C'est pourquoi, leurs revendications notamment exposées lors de leur journée nationale d'action début juin 2010, mériteraient de donner lieu à un véritable Grenelle de la police municipale. Ce Grenelle permettrait de poser franchement et complètement l'ensemble de leurs revendications et de leurs demandes statutaires, en étroite liaison avec les exécutifs municipaux. Il lui demande en conséquence de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 85212
Rubrique : Police
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8256
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)